

Extrait du registre des délibérations

L'an deux mille treize, le 5 décembre, le Conseil de la Communauté de Communes MEDOC ESTUAIRE, dûment convoqué le 28 novembre 2013, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie d'ARSAC, sous la présidence de Monsieur Jean-Gérard DUBO,

Etaient présents : • ARCINS : Claude GANELON • ARSAC : Nadine DUCOURTIOUX, Michel HAUTIER, Georges MONTMINOUX (suppléant) • CANTENAC : Eric BOUCHER, Roger DEGAS, Fabienne OUVRARD • CUSSAC : Dominique FEDIEU, Emile MEDINA, Jean-Luc NABET • LABARDE : Liliane MONNEREAU, Gil PILONORD • LAMARQUE : Dominique SAINT MARTIN, Michel SEGUIN • LUDON MEDOC : Benoît SIMIAN, Rolland HEBRARD, Jean-Pierre LAMY (suppléant), Martine VALLIER • MACAU : Chrystel COLMONT-DIGNEAU, Pierre CABANY (suppléant), Anne SAVIN de LARCLAUZE, Marie-Claudette DARASPE • MARGAUX : Jacqueline DOTTAIN, Claude BERNIARD, Serge FOURTON • LE PIAN MEDOC : Didier MAU, Christian VELLA, Virginie GARNIER, Bernard FRAICHE, Anne-Marie BENTEJAC, Michel LANÇADE, Annick MORA, Josette JEGOU • SOUSSANS : Pascal GALLEGO, Ludovic LALANDE.

Absents excusés : Daniel PARABIS pouvoir à Claude GANELON, Aline SALLEBERT, Joseph FORTER pouvoir à Benoît SIMIAN, Philippe DUCAMP, Christine NADALIE, Pierre-Yves CHARRON pouvoir à Pascal GALLEGO.

Conseillers en exercice : 39 • **Présents :** 36 • **Votants :** 39

Secrétaire de séance : Georges MONTMINOUX

2013-0512-09 Prolongation du marché de collecte des déchets

Le marché de collecte en porte à porte des ordures ménagères, collecte au porte à porte, tri et conditionnement des emballages ménagers recyclables et collecte en apport volontaire du verre attribué à la société VEOLIA PROPRETE pour une durée de 5 ans, arrive à échéance au 31 mars 2014.

L'article 6 de l'acte d'engagement stipule que « le présent marché pourra être reconduit pour une période d'un an maximum. Le Président prend par écrit la décision de reconduire ou non le marché. Le titulaire ne peut refuser sa reconduction ».

Etant donné la nécessité, dans le cadre du prochain appel d'offres, de mettre en cohérence les prestations de ce marché avec celles des marchés de transfert et traitement des ordures ménagères et gestion des déchèteries attribués à la société SITA SUD OUEST jusqu'au 01 avril 2015, il est proposé de prolonger le marché avec la société VEOLIA PROPRETE d'un an.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après avoir entendu le présent rapport, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

► **Décide** d'autoriser Monsieur le Président à reconduire pour une durée d'un an maximum le marché de collecte des déchets avec la société VEOLIA PROPRETE et signer tous les documents relatifs à cette reconduction.

Pour copie conforme
Arsac, le 16 décembre 2013

Le Président

Gérard DUBO